



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation  
Professionnelle**  
**Section départementale du Val d'Oise**  
38 rue d'Eragny 95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE  
Fnecfpo95@gmail.com – 07.71.23.46.64

## **Déclaration préalable – CHSCTD – Jeudi 23 avril 2020**

Monsieur le Directeur Académique

Mesdames et messieurs les membres du CHSCT,

« À partir du 11 mai, nous rouvrirons progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées », déclare le 13 avril le président de la République. Le patronat se déclare « satisfait » : « cela permet aux entreprises de bien préparer la reprise, et aux enfants de retrouver le chemin de l'école » se félicite un porte-parole du Medef. Mais du côté des personnels, cette annonce provoque l'incompréhension et l'indignation : la colère et l'angoisse montent encore d'un cran. Une décision a contrario des préconisations médicales : maintien du stade 3 pour confinement de la population française.

Le 12 mars dernier, le président avait annoncé la fermeture de tous les établissements scolaires pour « protéger les enfants » et « réduire la propagation du nouveau coronavirus ». Mais désormais le 11 mai, les enfants ne devraient plus être protégés et on pourrait de nouveau risquer la propagation du virus ?

Pour la FNEC FP FO c'est une décision irresponsable et contradictoire avec les annonces précédentes, renforçant l'indignation et l'inquiétude des personnels, mais aussi des parents d'élèves.

- Le Président du Conseil national de l'ordre des médecins Patrick Brouet affirme :  
« il n'y a pas d'explication médicale, infectieuse ou épidémiologique à déconfiner dans le milieu scolaire en premier ».  
« déconfiner le milieu scolaire reviendrait à remettre le virus en circulation ».
- L'Institut Pasteur met également en garde vis-à-vis d'un déconfinement trop précoce le 11 mai au risque de provoquer une deuxième vague non maîtrisable, alors même qu'il n'existe ni vaccin, ni traitement et que les hôpitaux sont déjà saturés en période de confinement.
- L'INSERM n'admet uniquement comme modélisation de déconfinement en sécurité dans la situation actuelle en Ile de France de ne pas rouvrir les écoles avant l'automne.

Par ailleurs, bien que 1<sup>er</sup> mondial en nombre de lits soins intensifs par habitants, le Japon a dû rétro-pédaler suite à sa mesure de déconfinement le 6 avril : son nombre de cas Covid-19 a doublé, dépassant les 10 000 et débordant les services d'urgence.

Comment comprendre que les lieux accueillant du public restent fermés alors que les établissements scolaires devront rouvrir ?

Comment n'y aurait-il pas de contamination dans des écoles, des collèges ou des lycées quand il y en aurait dans un restaurant avec 30 adultes ?

Pourquoi les étudiants de BTS et de l'Université ne reprendraient-ils pas les cours alors qu'ils sont dans la même situation sanitaire que les autres élèves ?

Quid de la faisabilité de faire travailler les enfants en petits groupes de leur faire respecter les gestes barrière, de la proximité dans les cantines, les transports, les toilettes et les garderies, la désinfection des locaux !

Comment faire respecter la distanciation sociale à 15 par classe dans des salles de classe exiguës, sachant que les établissements scolaires n'ont pas les infrastructures suffisantes (locaux plus grands) pour accueillir en même temps près de 300 élèves et enseignants voire davantage. On parle d'accueillir en plus, les enfants de soignants, ainsi que ceux des collègues qui ne pourraient les garder. Quelle est la logique dans tout cela ? Le ministre a mis en avant les inégalités sociales.

Or, ce n'est pas le COVID qui les crée, elles préexistaient à la crise et ont été encore renforcées sous cette mandature par les politiques de réduction budgétaires d'aide sociale (diminution des APL).

Après les discours lénifiants sur la continuité pédagogique et la « réussite » de l'enseignement à distance, le ministre pose que le confinement a creusé les inégalités sociales. Certes, cela a des conséquences sociales négatives. Mais personne n'est dupe de l'argument « d'utilité sociale » d'une réouverture des écoles : réponse aux pressions du patronat pour un redémarrage de la production à tout prix, en libérant les salariés de la garde de leurs enfants.

Certes, des milliers de salariés au chômage partiel attendent de pouvoir reprendre leur travail, mais pas au prix de leur vie ni de celle de leurs proches : personne ne doit être soumis à un danger de mort.

« Les enfants vont rencontrer des enseignants et des agents des collectivités locales, sans que les mesures barrières soient possibles, et pourront les contaminer. Le virus pourra également revenir dans les familles restées confinées pendant deux mois, qui pourront se retrouver infectées par les contacts de leurs enfants à l'extérieur » déplore le président du Conseil de l'Ordre des médecins.

Rappelons que les soignants et personnels médicaux sont souvent malades et épuisés. Pourront-ils faire face à une deuxième vague ?

La FNEC FP-FO refuse que la sortie du confinement se fasse en mettant en danger la vie des personnels.

Il y a donc un préalable : **le ministre a l'obligation d'apporter toutes les garanties en matière de protection de ses agents.**

Lors du CDEN du 21 avril, Monsieur le Directeur académique, vous avez affirmé qu'avec « plus de 20 000 morts en France et une forte concentration dans le Val d'Oise, la santé des personnels et des élèves restera la priorité, que c'est non négociable et qu'il est hors de question que le redémarrage des écoles et établissements engendre une deuxième vague de l'épidémie, que si les garanties sanitaires ne sont pas fournies, il n'y aura pas de reprise le 11 mai, que personne ne poussera à l'irresponsabilité sur notre département. »

La FNEC FP FO partage ce point de vue.

Mais la sécurité sanitaire de tous les lieux d'accueil n'est toujours pas, à ce jour, garantie.

Comment dans ces conditions pourrait-elle l'être le 11 mai pour l'ensemble des établissements scolaires ?

### ► **Une condition préalable à toute reprise**

La FNEC FP-FO a demandé au ministre de mettre en œuvre l'avis du CHSCT ministériel du 3 avril, qui « demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité. »

Des avis sur les conditions sanitaires de reprise seront aussi soumis au vote lors de ce CHSCTD.

A cette étape, le Président Macron parle de dépistage **uniquement pour ceux qui manifestent des symptômes.**

Ceci est incompréhensible dans la mesure où nombre de personnes et en particulier les enfants peuvent être porteurs sains et vecteurs de la maladie. Pourtant, depuis l'annonce de la reprise le 11 mai, cela est étrangement remis en question, mais sans aucune présentation de preuve scientifique.

Le ministre a assuré que les personnels à risques ne retourneraient pas dans les établissements en mai et juin, le danger de mort en milieu scolaire déconfiné, même en demi-groupe, existe donc bien.

« L'inquiétude des enseignants est justifiable car nous ne savons pas comment les tests PCR ou sérologiques seront effectués, comment les masques seront distribués etc. J'en suis moi-même encore à demander que tous les moyens soient fournis aux soignants ! Je ne voudrais pas qu'on se retrouve dans la même situation avec les enseignants » souligne le Président du Conseil de l'Ordre des médecins.

Les personnels refusent de retourner sur leurs lieux de travail au péril de leurs vies !

N'oublions pas que le premier décès du Covid-19 en France était un enseignant.

### ► **Concernant les aménagements en vue de la reprise**

Le retour en classe « devrait être progressif » « mais pour tous les élèves le 25 mai ».

Avec des aménagements pour alléger les effectifs, une partie des cours en présentiel, une autre en télé-enseignement. Est-il prévu que chaque enseignant fasse le double de cours : un pour chaque moitié de classe ?

Plus, au soir de chaque jour de classe, des cours en télé-enseignement pour ceux que les parents refuseraient d'envoyer en cours ?

Alors que le télétravail a été mis en place depuis un mois en dehors de tout cadre réglementaire, avec pour conséquence des pressions insupportables conduisant les personnels à l'épuisement : va-t-on demander aux enseignants de faire cours à la fois en présentiel et à distance ?

Pour la FNEC FP-FO, les circonstances exceptionnelles ne doivent être prétexte à la remise en cause des statuts et des obligations réglementaires de services et l'exposition au danger ne fait en aucun cas partie des obligations de service de ce métier.

Egalement, la FNEC-FP-FO s'oppose à ce que les collègues soient poussés à engager leur responsabilité en participant à la mise en place de protocoles locaux. Ni médecins, ni supérieurs hiérarchiques, ni ISST, ils n'ont pas à prendre des responsabilités qui ne sont pas les leurs.

Elle conditionne à toute reprise d'activité, d'ici le 11 mai et tant que durera l'épidémie :

- des tests sérologiques pour organiser le dépistage systématique pour tous les personnels et tous les élèves, symptomatiques comme asymptomatiques, conformément à l'avis du CHSCT ministériel du 3 avril et aux recommandations de l'OMS.
- la désinfection préalable puis quotidienne des écoles, services et établissements scolaires : locaux-surfaces-matériel, plusieurs fois par jour de classe.
- des matériels de protection : gel hydroalcoolique, gants, + masques FFP2 pour tous les personnels comme pour tous les élèves en plusieurs exemplaires par jour de classe pour chacun.

### ► **Concernant l'ordonnance relative à la prise de jours de réduction de temps de travail ou de congés dans la FP**

La FNEC FP FO, avec la FGF FO demande le retrait immédiat de l'ordonnance n° 2020-430 « relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire » qui vient de paraître, qui concernent tous les personnels non enseignants, titulaires comme contractuels et qui impose des jours de congés aux personnels en ASA ou en télétravail. La possibilité d'imposer ces 5 jours est laissée au chef de service. Cette décision est scandaleuse, inacceptable, indécente ! Elle a été annoncée et mise en œuvre du jour au lendemain, sans aucune consultation des organisations syndicales.

Une fois de plus, le gouvernement fait le choix de la stigmatisation des fonctionnaires, niant ainsi l'importance du travail effectué dans des conditions dégradées par des agents sous-payés ! La période de confinement ne peut en aucun cas être assimilée à des congés. Ne pas pouvoir se déplacer, ne pas pouvoir même sortir de chez soi, garder ses enfants, être en congé maladie, ce n'est pas être en congé ! Au contraire, pour de nombreux collègues, c'est un facteur de stress supplémentaire. Comme si nous l'avions choisi ! Comme si c'était des vacances, d'être assignés à résidence, privés de nos libertés les plus élémentaires ! Comme si le fait d'être confinés aussi longtemps n'était pas dû à l'incurie de nos gouvernants !

La FNEC-FP FO rappelle que partout, tous les agents sont considérés comme étant en position d'activité depuis le 16 mars, et qu'aucun jour de congé ne doit être imposé !

Plutôt que d'utiliser l'état d'urgence pour amputer les droits de salariés, le gouvernement devrait s'occuper de fournir les masques homologués et les tests de dépistage pour tous, sans lesquels il n'y aura pas de « reprise » à partir du 11 mai !

Les droits de retrait s'exerceront et des préavis de grève sont d'ores-et-déjà déposés !

Considérant que les conditions ne sont pas réunies pour une reprise le 11 mai, qu'il n'y a pas de réponse du Ministre sur le dépistage, la mise à disposition de masques FFP2, la mise à jour des DUER, ... la FNEC FP-FO a décidé de mettre en œuvre la procédure d'alerte concernant le danger que constitue l'exposition prévue de milliers de collègues à ce risque. Elle exigera que le Ministre, comme le prévoit la réglementation, fasse des propositions précises pour faire cesser ce danger grave et imminent.

Pour rappel, les articles 5-5 à 5-7 du décret 82-453 modifié donnent le droit au salarié de « se retirer d'une telle situation ». En effet, tout salarié peut quitter son poste de travail et une situation dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent.

La FNEC FP-FO soutient tous les personnels qui, soucieux de leur santé et de celle de leurs élèves, refusent de retourner sur leur lieu de travail le 11 mai, sans dépistage systématique, sans les protections nécessaires.

Merci de votre attention.